



leo lagrange
FEDERATION

provence
alpes agglo

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
2022
Provence Alpes Agglomération**

DIGNE LES BAINS
MOUSTIERS SAINTE MARIE
L'ESCALE
AIGLUN
ESTOUBLON

UN ENGAGEMENT
ÉDUCATIF
AU CŒUR
DES TERRITOIRES

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-46_14062023



Partie 1

Présentation du service délégué

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-46_14062023

1.1 Présentation du rapport

Le rapport concerne l'exercice 2022 des Accueils Collectifs de Mineurs de Digne-les-Bains, Estoublon, Aiglun, Moustiers Sainte Marie et L'Escaze dont la gestion et l'organisation sont déléguées par Provence Alpes Agglomération à Léo Lagrange Méditerranée.

La collectivité ayant attribué la nouvelle DSP à une autre association à partir du 01/05/2022, le rapport concerne donc la période du 01/01/2022 au 30/04/2022.

1.2 Caractéristiques du contrat

Rappel de l'objet de la mission déléguée :

Animation et gestion des accueil de loisirs (3^{1/2} ans /12 ans)

L'ACM Enfance concourt à l'action éducative, culturelle et sociale de l'agglomération Provence Alpes, en lien étroit avec le Projet Educatif.

A ce titre, il répond aux attentes et aux besoins des publics spécifiquement visés, mais a aussi vocation d'animation globale.

L'ACM Enfance doit susciter la participation des usagers et des habitants.

Cette participation, pour être effective, peut prendre des formes diverses. Celle-ci a vocation à promouvoir la vie associative locale.

L'ACM Enfance a pour ambition de contribuer au partenariat local et de susciter son développement.

Il doit rechercher la concertation avec le mouvement associatif local, la commune, les administrations et autres équipements, les services de proximité et d'action d'animation sociale, et ce, en cohésion avec les objectifs du projet éducatif global de l'agglomération PAA.

Il doit répondre, au-delà du besoin de garde des familles, aux attentes et aux besoins éducatifs des enfants de l'agglomération PAA.

Dates d'effet du contrat :

Celui-ci a pris effet le 1er Janvier 2015 et se terminera le 30 avril 2022.

1.3 Le service

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de Digne les bains.

Les Locaux

Accueil de loisirs, maison de la petite enfance, 16 Rue des Epinettes

Espace intérieur de 600m² avec une capacité d'accueil de 215 personnes (commission de sécurité)

- Un hall d'accueil et d'activité,
- Une salle de réunion et salle du personnel,
- Un bureau de direction,
- Une infirmerie,
- Deux grandes salles d'activités pouvant être séparées en deux par des cloisons mobiles,
- Une salle de repos,
- Deux salles d'activité calme,
- Deux espaces de rangements,
- Un réfectoire,
- Une cuisine satellite (liaison chaude) et un coin cuisine.

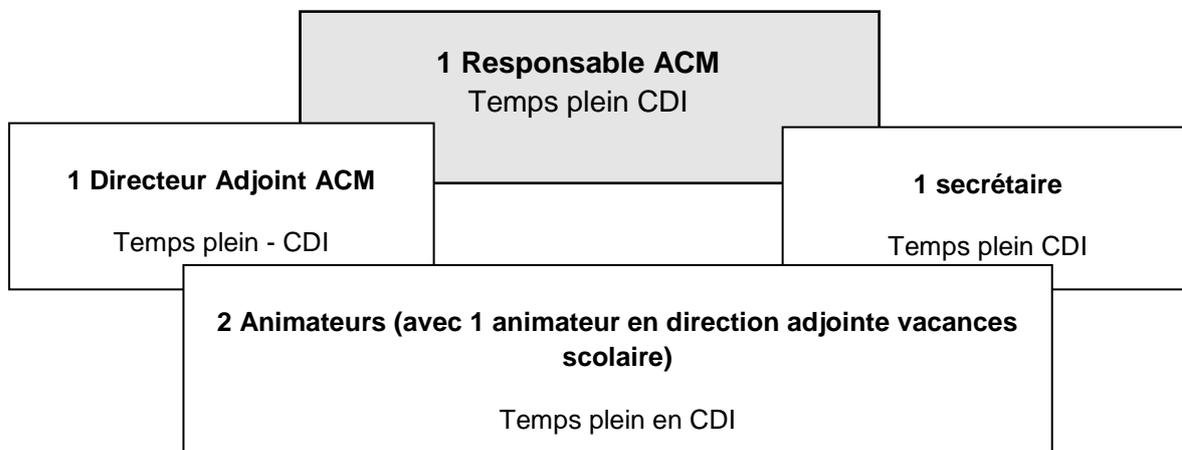
Espace extérieur

- Un terrain « d'aventure » de 4000 m² arboré et fleuri...
- WC extérieur.

| Structure | Digne les Bains |
|-----------------------------|--|
| Périodes d'ouverture | Annuelle |
| Jours d'ouverture | Mercredis et petites vacances scolaires |
| Capacité d'accueil | 100 enfants mercredi 100 enfants petites vacances |
| Moins de 6 ans agrément PMI | 62 |
| Tarifs | 12,60 avec le repas |
| Repas | Scolarest |

1.4 Les ressources humaines

1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire mission de Digne



Convention collective appliquée : Convention Collective ECLAT

Qualification des personnels

L'ensemble du personnel est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'accueil de loisirs, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

1.4.2 Détachement de personnel

Aucun personnel mis à disposition pour la mission de Digne.

1.4.3 Conditions de travail.

Horaires

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.

Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégés ».

| NOM | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| MM. Muller, Martinazzo, Hoyeau et Mlle Blanc. | | 9h/12h00 13h30/17h | 7h15/18h30 | 9h00/12h00 13h30/17h | 9h00/12h00 |
| MM. Muller, Martinazzo, Hoyeau et Mlle Blanc. Vacances Scolaires | 7h15/17h15 Ou 8h15/18h15 |
| Sylvie Giraud Secrétaire | 8h30/12h 13h/17h30 | 8h30/12h 13h/17h30 | 7h30/ 12h 13h30/18h15 | 8h30/12h 13h/17h30 | 8h30/12h |
| Sylvie Giraud Secrétaire Vacances scolaires | 7h30/ 12h 13h30/18h15 | 7h30/ 12h 13h30/18h15 | | 7h30/ 12h 13h30/18h15 | 7h30/ 12h 13h30/18h15 |
| Agent d'entretien | | 17h30/18h30 | 11h /14h30 18h/20h | | |
| Agent d'entretien Vacances scolaires | 11h /14h30 18h/20h |

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week-ends spécifiques à de l'animation.

Sécurité

L'Etablissement s'est doté d'un C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunit 1 fois par trimestre.

Dans le cadre de notre obligation légale, nous avons réalisé le document unique destiné à la prévention des risques professionnels des salariés de l'ACM.

Ce document a permis d'identifier quelques aménagements nécessaires à la sécurité physique des salariés.

Une petite salle de repos et de réunion est spécialement dédiée aux animateurs.

Il est à noter que la directrice de la crèche est la référente et responsable de la sécurité incendie. (Une personne = un bâtiment).

Contraintes ou astreintes particulières :

Les salariés de l'ACM sont amenés à travailler certains WE, dans la mesure où ils participent à des manifestations organisées soit directement par l'ACM (journée de préparation des périodes de vacances...), soit par la commune de Digne (les journées des droits de l'enfance...).

1.5 Les moyens matériels utilisés

1.5.1 L'équipement

L'ACM se dote de matériel divers chaque année afin d'avoir du matériel en bon état.

L'équipement en général est très bien adapté au fonctionnement de la mission et se trouve en bon état. Malgré cela le bâtiment vieillit d'année en année et l'intérieur a bien besoin d'un coup de peinture et quelques menus travaux.

1.5.2 Les locaux

Propriété

Les locaux **de Digne** que nous utilisons appartiennent à la commune, mis à disposition par la PAA.

La Sympathie (deux premiers étages de la maison de la petite enfance) est utilisée de façon semi-permanente par le prestataire.

En parallèle la PAA met ces derniers à disposition de façon ponctuelle, aux services municipaux (crèche/ Ram....).

La ville de Digne réquisitionne les locaux pour les jours de grève scolaire (service minimum d'accueil).

La commune de Digne, met à disposition sur demande au service concerné, le gymnase, le hall des sports, la cours de l'école Paul Martin par convention.

Adaptation des locaux à l'activité

Le centre doit s'adapter notamment durant la période hivernale. La grande salle fait office de salle d'activités le matin et l'après-midi et devient le réfectoire sur la pose méridienne.

Dans le même sens une des salles d'activités des petits est utilisée pour le « dodo ».

Durant la période estivale nous profitons du parc.

L'équipe a réalisé deux exercices d'évacuation durant l'année, avec succès et sans aucun problème. Ces exercices sont en lien avec la crèche.



1.5.3 Les investissements et travaux

Réalisés par le délégant

Les services des espaces verts de la ville de Digne ont assuré l'entretien du parc.

Passage de commission de sécurité :

La Sympathie : 07/10/2018 établissement R4

Les services techniques de la PAA ont réalisé de nombreux petits travaux du quotidien sur le bâtiment.

Réalisés par le délégataire

Le délégataire investit dans l'achat de matériel pédagogique, de jeux...

L'achat d'un logiciel de gestion (Noé Aiga) avec une mise en place au 1er janvier 2017 est un réel plus pour la gestion de l'accueil de loisirs. Il permet aux familles l'inscription et le paiement en ligne. Cela sécurise aussi notre gestion des inscriptions au réel permettant plus de clarté vis-à-vis de la caisse d'allocation familiale.

Tout est effectif et en ordre de marche : <http://leolagrange-digne.org/>.

1.6 Les contrats de maintenance

Un contrat de maintenance est signé avec Rex Rotary pour le suivi du photocopieur.

Un contrat de maintenance est signé avec Kalyst informatique pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.

Nous sous-traitons à la société « Alpes nettoyage » pour la partie ménage.

1.3 Le service

L'Accueil Collectif de Mineurs de Moustiers Ste Marie.

Les Locaux :

Accueil de loisirs, Le Village 04360 MOUSTIERS STE MARIE

Cet espace est dédié aux enfants âgés de 3 à 12 ans. (Dès leur scolarisation attestée)

Espace intérieur de 60m² avec une capacité d'accueil de 40 personnes (commission de sécurité) :

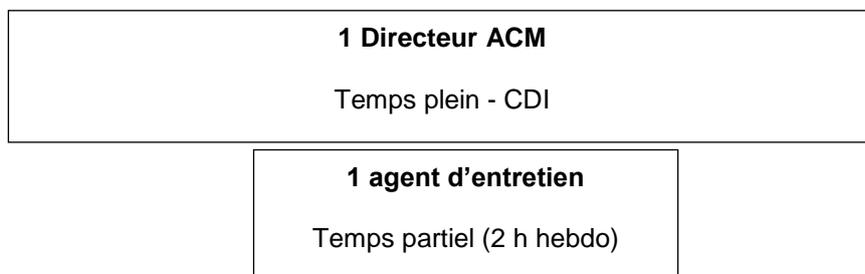
- Le centre est composé d'un local (60 m²) bureau, régie, coin accueil enfants et de sanitaires adaptés.
- Le centre peut disposer d'un espace dédié à l'accueil des 4/6 ans pour la période estivale :
- Le dortoir de l'école ou la salle polyvalente pour les temps de repos (uniquement en période estivale)
- La salle polyvalente en cas de mauvais temps (pour les activités et le repas).
- Cuisine, 2WC, lavabo.

Espace extérieur :

- Un espace extérieur goudronné, protégé et ombragé à l'entrée du local offre aux enfants la possibilité de jouer et courir en toute liberté.

1.4 Les ressources humaines

1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire mission de Moustiers Ste Marie



Convention collective appliquée : Convention Collective ECLAT

Mouvements sur l'année :

L'équipe est toujours la même depuis 2004.

Nous avons eu recours à quelques CEE pour renforcer l'équipe en période estivale.

Qualification des personnels

De manière générale, l'ensemble des personnels est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'ACM, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

1.4.2 Détachement de personnel

Une personne est mise à disposition par l'agglomération Provence Alpes Agglomération à l'année.

1.4.3 Conditions de travail.

Horaires :

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.

Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégés ».

| NOM | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Mr CAMPOY Patrick directeur ALSH Hors vacances scolaires | | 9h 17h45 | 7h45 18h30 | 9h 17h45 | |
| Mr. CAMPOY Patrick Vacances Scolaires | 7h45 18h30 |
| BAGARRY Céline animatrice Hors vacances scolaires | | | 8h 18h | | |
| RAO Laura animatrice Hors vacances scolaires | | | 8h 18h | | |

Page 10 sur 76

Rapport annuel du délégataire
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération
Année 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

| | | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| RAO Laura animatrice Vacances scolaires | 8h 18h |
| Agent d'entretien FERREIRA MARQUES Lucia Hors vacances scolaires | 9h 11h | | | | |
| Agent d'entretien FERREIRA MARQUES Lucia Vacances scolaires | 18h 19h |

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires.

Ce quota d'heure de préparation fait défaut pour la personne mise à disposition. Ainsi, cette personne ne peut préparer les activités qu'elle est censée animer les jours d'accueil, cela impacte inévitablement le type de projet qu'il est possible de conduire. À noter que ce problème récurrent ne l'a pas toujours été, en effet il y a quelques années la deuxième personne permanente sur l'accueil de loisirs bénéficié d'un jour et demi de préparation bilan pour toutes les périodes d'accueil.

Sécurité :

Dans le cadre de notre obligation légale, nous avons réalisé le document unique destiné à la prévention des risques professionnels des salariés de la mission d'animation.

Ce document a permis d'identifier quelques aménagements nécessaires à la sécurité physique des salariés.

1.5 Les moyens matériels utilisés

1.5.1 L'équipement

L'équipement en général est bien adapté au fonctionnement du centre et se trouve en bon état.

Les locaux ont cependant montré leurs limites dans le cadre des divers protocoles successifs auxquels nous avons dû nous adapter sans jamais pouvoir les appliquer complètement faute de place.

1.5.2 Les locaux

Propriété :

Les locaux **de Moustiers** que nous utilisons appartiennent à la commune mis à disposition de l'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Les travaux d'aménagements extérieurs ont été réalisés par le personnel qualifié de PAA, ceux-ci offrent un espace plus sécurisé pour l'accueil des enfants.

Pour la restauration collective, une convention d'utilisation de la cantine scolaire a été actée, ceci permettant de mettre en place ce service collectif sur la période estivale.

Ce dispositif s'est fait en partenariat avec le traiteur local et une livraison chaude des repas.

Ce choix à nécessiter d'adapter notre recrutement et d'augmenter le volume horaire de travail de la personne en charge du service cantine et ménage, cette dépense n'étant prévue initialement au contrat.

Adaptation des locaux à l'activité :

En cas de mauvais temps, nous pouvons disposer de la salle polyvalente se trouvant dans le bâtiment de la mairie.

Les conditions d'accueil des enfants sont toujours dans une situation plus que précaire car le nombre de demandes pour les enfants de moins de 6 ans augmente, et les locaux disponibles ne sont pas toujours suffisant.

L'équipe a réalisé un exercice d'évacuation sur la période.

1.5.3 Les investissements et travaux

Réalisés par le délégataire :

Le délégataire investit dans l'achat de matériel pédagogique, de jeux selon les besoins repérés.

1.6 Les contrats de maintenance

Un contrat de maintenance est signé avec OFFICE CENTER pour le suivi du parc informatique.

1.3 Le service

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de L'ESCALE.

Les Locaux

Groupe Scolaire Ecole des Hameaux, rue du professeur François Arnaud

- Un hall d'accueil et un bureau de direction indépendant
- Une grande salle d'activité indépendante de l'école.
- Une salle de repos.
- Des salles de classe mises à disposition selon les besoins pendant les périodes de vacances.
- Un réfectoire
- Une cuisine équipée en liaison chaude.
- Salle polyvalente équipée de tapis ainsi que d'une scène mise à disposition à la demande.

Espace extérieur :

- Une cour extérieure aménagée pour les plus petits (structure de jeux, cabane, parcours vélo...)
- une cour extérieure avec un terrain stabilisé, préau, cabane et espace goudronné
- WC extérieurs

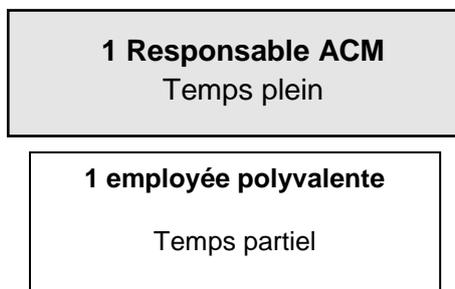
Situation accès :

L'école de l'Escale est au centre du village, proche la mairie.

| Structures | Digne les Bains |
|------------------------------------|--|
| Périodes d'ouverture | Annuelle |
| Jours d'ouverture | Mercredis et petites vacances scolaires |
| Capacité d'accueil | 32/32 enfants mercredi 50/50 enfants petites vacances |
| Moins de 6 ans agrément PMI | 16 |
| Tarifs | 12,60 avec le repas |
| Repas | LOU JAS |

1.4 Les ressources humaines

1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire mission de L'ESCALE (Extrascolaire et périscolaire)



Convention collective appliquée : Convention Collective ECLAT

Qualification du personnel

Encadrement du périscolaire : (voir point ci-après)

Encadrement le temps extrascolaire : le personnel vacataire en animation est recruté pour chaque période de vacances, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

1.4.2 Détachement de personnel

Mis à disposition par la commune de l'Escale dans le cadre de la continuité des emplois existants.

Les mercredis :

- 4 animateurs, deux le matin et deux l'après-midi

Les vacances :

- 1 à 2 agents pour le service du midi et l'entretien des locaux.

Les animateurs vacataires sont recrutés par Léo LAGRANGE.

- Hiver, Printemps : 3 animateurs

Page 14 sur 76

1.4.3 Conditions de travail.

Horaires :

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité.

Ils sont notés ci-dessous à titre indicatif, avec des variations possibles selon les besoins, et notamment l'évolution des protocoles sanitaires dû à la Covid 19.

| NOM | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Personnel mis à disposition | | | 7h30/11h30 11h30/17h00 | | |
| Mme LEVENTOUX | 10h15/14h00 16h30/18h30 | 10h15/14h00 15h25/18h30 | 11h30/17h30 | 10h15/14h00 16h30/18h30 | 10h15/14h00 16h30/18h30 |
| Mme SERRANO Temps scolaire | 10h00/13h30 | 11h15/17h30 | 7h15/17h15 | 10h00/13h30 15h00/17h30 | 11h15/13h30 |
| Mme SERRANO et Animateurs vacataires Vacances Scolaires | 8h00/18h00 | 8h00/18h00 | 8h00/18h00 | 8h00/18h00 | 8h00/18h00 |
| Agent d'entretien Petite vacances | 11h30/14h 18h00/19h30 | 11h30/14h 18h00/19h30 | 11h30/14h 18h00/19h30 | 11h30/14h 18h00/19h30 | 11h30/14h 18h00/19h30 |

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week-ends spécifiques à de l'animation.

Sécurité

Le registre de sécurité du groupe scolaire est sous la responsabilité de la directrice d'école, la mairie s'occupe de faire intervenir les sociétés ou les services technique afin d'effectuer l'entretien et la remise en état si nécessaire. L'équipe enseignante ainsi que celle du centre de loisirs est tenue de signaler tout sinistre.

Un Document unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP) est mis en place. Cela permet d'anticiper et d'éviter les situations où le salarié serait amené à prendre des risques dans l'exercice de sa fonction.

Locaux réservés

La partie des locaux réservés au centre de loisirs communique avec l'école par l'intérieur. Elle est mise à disposition du RAMIP une fois par mois environ. Elle peut être utilisée par l'école dans certaines occasions.

Contraintes ou astreintes particulières :

L'amplitude des horaires et les modalités d'inscriptions ont été modifiées en novembre 2020 afin de mieux répondre aux besoins des familles, et la mise en place d'inscriptions par mail. Cela implique pour un suivi efficient du temps de travail supplémentaire pour la personne en charge de ses tâches.

Personnel polyvalent mis à disposition par la mairie et non formé en animation :

| <u>Matin</u> | <u>Midi</u> | <u>Après midi</u> |
|--|--|---|
| 1 personne en animation de 7h30 à 11h30 1 personne en animation de 8h00 à 11h30 1 directrice | 1 personne en charge de la cuisine de 11h30 à 14h15 qui retourne en animation après nettoyage de la cantine à 14h15 (Personnel Léo LAGRANGE) | <u>1 personne en animation de 14h15 à 16h30</u> qui doit assurer le ménage des locaux dans la mesure du possible à partir de 16h30, sinon de 17h00, après le départ des enfants jusqu'à 17h30 (Personnel Léo LAGRANGE). |
| | 1 personne en animation de 11h30 à 17h00 | |
| Total : 2 animateurs + 1 directrice | Total : 1 animateur + 1 directrice + 1 personne en cuisine jusqu'à 14h15 | Total : 2 animateurs de 14h15 à 16h30 + 1 directrice |

Il n'est pas efficient que l'équipe d'animation travaille en demi-journée sur les mercredis, d'autant qu'un des 2 animateurs se rend sur le poste en cuisine, et n'est donc plus en encadrement avec les enfants.

Les inscriptions pouvant se faire à la demi-journée, il y a des départs et arrivées des enfants, de 11h30 à 12h00 et l'après midi de 13h00 à 14h00, et le temps de sieste qui monopolise un animateur de 13h00 à 15h00. Cela rend difficile la gestion des deux groupes d'âge, dont les plus jeunes ont besoin d'une attention plus précise. Une seule personne, qui doit aussi assurer les départs et arrivées des enfants.

Ni le personnel mis à disposition par la mairie ni le salarié embauché par LEO LAGRANGE, travaille sur les périodes de vacances en animation. Il n'y a pas de continuité possible, et les animateurs vacataires changent à chaque période pour les petites vacances.



La directrice de l'ACM est amenée à travailler certains week-ends, dans la mesure où elle organise des journées de préparation des périodes de vacances avec les animateurs vacataires.

1.5 Les moyens matériels utilisés

1.5.1 L'équipement

L'ACM fait des achats ou récupération de matériel en bon état chaque année.

L'équipement en général est assez bien adapté au fonctionnement de la mission et se trouve en bon état.

1.5.2 Les locaux

Les locaux sont mis à disposition par la mairie au centre de loisirs pour la partie exclusive et à l'école et au centre de loisirs suivant le temps de travail de chacun.
Une coordination dans l'utilisation des espaces est nécessaire afin que chacun ait sa place.

Lors des temps scolaires les accueils le matin et le soir se font dans les locaux du centre de loisirs.

Le midi à l'extérieur tant que possible, sinon une à deux salles de classe sont utilisées.

Le soir, le réfectoire sert lors du goûter puis de salle d'activité en plus de la salle dédiée.

Lors des mercredis, le réfectoire peut être utilisé comme salle d'activité des plus grands la salle restante pour les plus petits. Le dortoir de l'école est mis à disposition. Lors des petites vacances, la classe des CE1 est utilisée pour le groupe des 6 ans et plus.

Il n'y a pas de toilettes adaptées au plus petits dans la partie exclusive au centre de loisirs, des escabeaux sont à disposition pour eux.

1.5.3 Les investissements et travaux

Réalisés par le délégataire

Le délégataire investit dans l'achat de matériel pédagogique, de jeux, vélo, matériels d'aménagement selon les besoins repérés.



1.6 Les contrats de maintenance

Un contrat de maintenance est signé avec Kincy (anciennement Kalyst) pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.

La commune missionne des entreprises pour la maintenance des risques électriques, des chaudières, des extincteurs, du sol en lino.

De plus, elle confie à un laboratoire d'analyses la réalisation de celles-ci pour la partie restauration scolaire, une fois tous les deux mois. Un rapport d'analyse est ensuite transmis à la commune puis au délégataire.

1.3 Le service

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) d'Aiglun

- **Les Locaux**

Groupe Scolaire Julien Delaye, Avenue Paul et Marguerite Jouve Aiglun

- **Grands espaces intérieurs avec une capacité d'accueil de 130 personnes (commission de sécurité)**

- Un hall d'accueil et d'activité,
- Une salle de réunion/bureau,
- Une salle de classe pour les périodes de petites vacances, 3 au total pour les périodes de grandes vacances,
- Un espace de rangement,
- Un réfectoire,
- Une tisanerie avec équipement de plonge.

- **Espace extérieur**

- Une petite cour arborée,
- Une grande cour avec terrain de sport, un espace arboré et un préau.

Espace Raymond Moutet, avenue Paul et Marguerite Jouve 04510 Aiglun

- **Espace intérieur d'environ 250 m² avec une capacité d'accueil de 198 personnes (commission de sécurité)**

- Une grande salle d'activité, divisible en deux parties égales,
- 4 WC avec lavabos,
- Une salle de sieste,
- Une cuisine avec plonge.

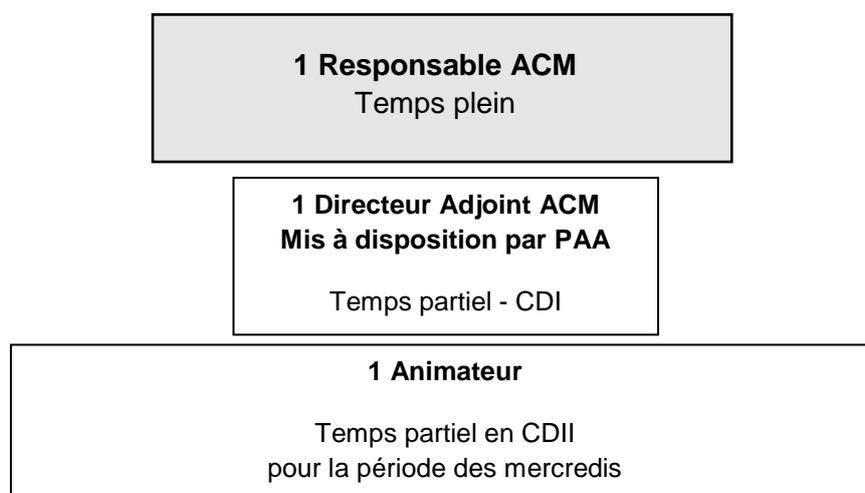
- **Espace extérieur**

- L'ancien City Stade de la commune maintenant bétonné ainsi que le parking de la salle de sport communale. Le tout délimité par des barrières de sécurité.

| Structures | Aiglun |
|-----------------------------|--|
| Périodes d'ouverture | Du 01/01/2022 au 30/04/2022 |
| Nombre de jour d'ouverture | 13 mercredis/ 10 vac hiver/ 9 vac printemps |
| Capacité d'accueil | 40/ 30 enfants mercredi 2022 40/ 30 enfants petites vacances 2022 |
| Moins de 6 ans agrément PMI | 48 |
| Tarifs | 12,60 avec le repas |
| Repas | Traiteur Chez Marc |

1.4 Les ressources humaines

1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire mission d'Aiglun



Convention collective appliquée : Convention Collective ECLAT

Qualification du personnel

L'ensemble du personnel est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'accueil de loisirs, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Page 20 sur 76

Rapport annuel du délégataire
Délégation de service public de Provence Alpes Agglomération
Année 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2023
Application agréée E-legalite.com

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

1.4.2 Détachement de personnel

Un directeur adjoint est mis à disposition à temps partiel par Provence Alpes Agglomération pour intervenir sur les périodes des mercredis et des vacances.

1.4.3 Conditions de travail.

Horaires

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.

Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégés ».

| NOM | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| M. Candel | | 9h/12h 14h/17h | 7h15/18h30 | 9h00/12h00 13h30/17h | 9h00/12h00 |
| Mise à disposition | | 9h/12h 15h/17h | 7h15/18h30 | 9h/12h 14h30/16h30 | |
| Mme Nicolas | | | 7h15/18h30 | | |
| MM. Candel, Mme Estelle ou Mr Mioche Vacances Scolaires | 7h15/17h15 Ou 8h15/18h15 | 7h15/17h15 Ou 8h15/18h15 | 7h15/17h15 Ou 8h15/18h15 | 7h15/17h15 Ou 8h15/18h15 | 7h15/17h15 Ou 8h15/18h15 |
| Agent d'entretien | | | 11h/14h | | |
| Agent d'entretien Vacances scolaires | 10h30/14h30 | 10h30/14h30 | 10h30/14h30 | 10h30/14h30 | 10h30/14h30 |

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week-ends spécifiques à de l'animation.



Les heures de la mise à disposition sont régularisées en fonction des présences réelles durant les périodes de vacances scolaires.

Sécurité

L'établissement, géré par la mairie est soumis plusieurs fois par an à différents contrôles de sécurité.

Contraintes ou astreintes particulières :

Les salariés de l'ACM sont amenés à travailler certains WE ou en dehors des horaires habituels, dans la mesure où ils participent à des manifestations organisées soit directement par l'ACM (journée de préparation des périodes de vacances...), soit par la commune ou les associations locales (journée école ouverte, marché des producteurs locaux).

1.5. Les moyens matériels utilisés

1.5.1 L'équipement

L'ACM se dote de matériel divers chaque année afin d'avoir du matériel en bon état.

L'équipement en général est très bien adapté au fonctionnement de la mission et se trouve en bon état.

Malgré cela, la municipalité a mis en place quelques travaux de transition énergétique, impliquant par le passé le déménagement de l'accueil de loisirs dans d'autres locaux de la mairie durant certaines périodes de vacances scolaires.

1.5.2 Les locaux

Propriété

Les locaux de l'école que nous utilisons appartiennent à la commune qui les met à disposition pour l'accueil de loisirs.

La cohabitation avec les services de la commune ainsi que l'équipe enseignante se fait dans de bonnes conditions.

1.5.3 Les investissements et travaux

Réalisés par le délégataire

Le délégataire investit dans l'achat de matériel pédagogique, de jeux.



L'achat d'un logiciel de gestion (Noé Aiga) avec une mise en place au 1er janvier 2017 est un réel plus pour la gestion de l'accueil de loisirs. Cela sécurise aussi notre gestion des inscriptions au réel permettant plus de clarté vis-à-vis de la caisse d'allocation familiale.

Tout est effectif et en ordre de marche : <https://leolagrange-aiglun-champtercier.org/>

1.6. Les contrats de maintenance

Un contrat de maintenance est signé avec Kalyst informatique pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.

1.3 Le service

L'accueil de Loisirs (ALSH) d'Estoublon

Les Locaux :

Ancienne Ecole, Impasse des Cigales
04510 Estoublon

Cet espace est dédié aux enfants âgés de 3 ½ à 12 ans ½

Espace intérieur de 294m² avec une capacité d'accueil de 24 personnes (commission de sécurité) :

- 2 pièces.
- 1 coin cuisine.

Espace extérieur :

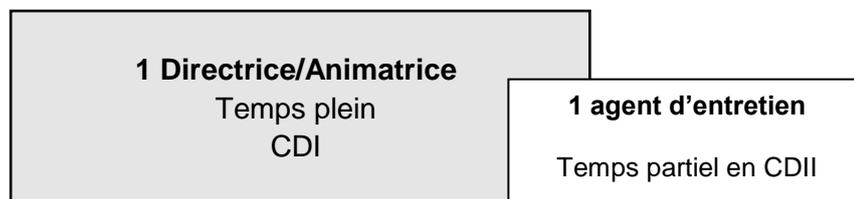
- Une cour extérieure de 100m.
- WC extérieur.

Situation accès : Le centre de loisirs d'Estoublon est situé près de la mairie.

| Structures | Estoublon |
|-----------------------------|--|
| Périodes d'ouverture | Annuelle |
| Capacité d'accueil | 15 enfants mercredi 18 enfants petites vacances |
| Moins de 6 ans agrément PMI | 6 |
| Tarifs | 8,60 sans le repas |

1.4 Les ressources humaines

1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire mission d'Estoublon



1 animatrice en contrat d'engagement éducatif, est en renfort lors des vacances scolaires.
1 animateur en contrat d'engagement éducatif pour les mercredis.

Convention collective appliquée : Convention Collective ECLAT

Qualification du personnel

L'ensemble du personnel est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'accueil de loisirs, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur.

Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ses salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

1.4.2 Détachement de personnel

Aucun personnel mis à disposition pour la mission d'Estoublon.

1.4.3 Conditions de travail.

Horaires :

Les horaires du personnel sont organisés de manière annualisée, dans le cadre de la réglementation en vigueur, afin d'optimiser la présence des salariés lors des périodes de forte activité (vacances scolaires) notamment.

Pendant les périodes hors vacances scolaires, les personnels ont des horaires de travail « allégés ».

| NOM | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Mlle Hammou. | | 9h/12h00 13h30/17h | 7h15/18h30 | 9h00/12h00 13h30/17h | 9h00/12h00 |
| Mlle Hammou. Vacances Scolaires | 7h15/17h15 Ou 8h15/18h15 |
| Mlle Giraud agent d'entretien | | | 18h00/19h15 | | |
| Mlle Giraud agent d'entretien | | 18h00/19h15 | 18h00/19h15 | | 18h00/19h30 |

Il est à noter que sur l'annualisation des horaires indiqués ci-dessus, l'ensemble de l'équipe possède un quota d'heures pour les réunions de préparations et de bilans avec les vacataires ainsi que sur des week-ends spécifiques à de l'animation.

Sécurité

L'Etablissement s'est doté d'un C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunit 1 fois par trimestre.

Contraintes ou astreintes particulières :

Les salariés de l'ACM sont amenés à travailler certains week-ends, dans la mesure où ils participent à des manifestations organisées soit directement par l'ACM (journée de préparation des périodes de vacances...).

1.5 Les moyens matériels utilisés

1.5.1 L'équipement

La mission se dote de matériel divers chaque année afin d'avoir du matériel en bon état.

1.5.2 Les locaux

Propriété :

Les locaux **d'Estoublon** que nous utilisons appartiennent à la commune qui nous les met à disposition.

L'accueil de loisirs est utilisé les mercredis de l'année scolaire et durant les vacances d'été. Nous partageons les locaux avec la garderie (gérés par la mairie d'Estoublon) qui a lieu le matin et l'après-midi en dehors des mercredis et des vacances scolaires.

Lors de grande influence, la commune met aussi à disposition une salle des fêtes, accessible sur demande et suivant l'occupation.

1.6 Les contrats de maintenance

Un contrat de maintenance est signé avec Kalyst informatique pour le suivi du parc informatique et pour l'ensemble des structures Léo Lagrange Méditerranée.



Partie 2

Les indicateurs d'exploitation

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-46_14062023

2.1. L'activité

Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA) reste les bases essentielles du travail de tous.

- Mise en place d'un projet pédagogique spécifique à chaque période d'ouverture, à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation dans le but de :
 - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
 - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
 - Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement
 - Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire

Notre Finalité

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
 - Sécurité (physique et affective),
 - Relationnel,
 - Éducation,
 - Loisirs.

Les enfants ont été répartis en 4 groupes d'animation :

- 3 ans1/2 - 4 ans1/2
- 5/6 ans
- 7 ans - 8 ans1/2,
- 9- 12 ans

Liste des actions conduites par période :

PETITES VACANCES 2022

Les principaux objectifs :

- Développer la confiance en soi
- Développer la créativité et l'imaginaire
- Sensibiliser l'enfant à la protection de la faune locale :
- Contribuer à l'apprentissage de la vie en collectivité et favoriser la socialisation
- Valoriser les pratiques d'activités hivernales locales

Activités et Jeu libre

Objectif éducatif

- L'autonomie et le libre choix

Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valorisé dans ses savoir-faire tout en encourageant et en favorisant la notion d'entraide entre les enfants pour les responsabiliser face à leurs choix.

Objectifs généraux

- Permettre aux enfants de vivre une journée basée sur le libre choix des activités et l'autonomie.

Eco centre / Ecohérent

L'accueil de loisirs est labélisé.



Objectif éducatif

- L'éducation à une consommation responsable se pratique systématiquement, que ce soit dans le choix des activités que dans la vie quotidienne du centre.
- L'éducation à l'environnement permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter.

Objectifs généraux

- Être écocentre, c'est avoir la volonté de développer un projet lié au développement durable en engageant les enfants et les adultes dans une démarche de progrès environnemental et social.

- 
- Inclure la démarche dans le projet pédagogique du centre, c'est permettre aux individus (enfants, adultes) de devenir des écocitoyens et des consommateurs responsables.
 - S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
 - Faire connaître ses projets et les partager.

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069CL000121 / 0040069CL000122 (voir copie en annexe)

Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternels : agrément pour 62 places pour les 4/6 ans et une dérogation de 8 places pour les 3^{1/2} (nombre journalier).

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et à la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans le repas).

En revanche, pour les périodes de vacances, l'inscription à la journée est la règle.

Une collation du matin, un repas et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.

Les repas sont confectionnés à la cantine scolaire et livrés en liaison chaude sur la cuisine satellite du centre. Nous faisons appel à la société Scolarest.

Une fiche d'inscription valable entre deux périodes de vacances (ex : les mercredis de janvier/février) est remplie par les parents pour chaque enfant inscrit sur la structure. (Voir copie en annexe).

Pour les périodes de vacances, les inscriptions sont réalisées directement au secrétariat ou en ligne.

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription. (Voir copie en annexe).

Les inscriptions sont réalisées au secrétariat de l'ACM tous les jours de la semaine de 8 h 00 à 17 h 00 et le mercredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Le suivi des présences s'effectue quotidiennement grâce à un logiciel prévu à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant.

2.2 Séjours

Du 07 au 11 février 2022

Effectif : 15 enfants

Du 19 au 22 avril 2022

Effectif : 10 enfants

Horaires d'accueil du public :

POUR TOUTE LA JOURNEE AVEC LE REPAS :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

POUR TOUTE LA JOURNEE SANS REPAS :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.
- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

POUR LA DEMI-JOURNEE AVEC LE REPAS (matin):

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 13 h 30 à 14 h 00.

POUR LA DEMI-JOURNEE AVEC LE REPAS (A. Midi):

- Le Matin : de 11 h 30 à 12 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

POUR LA DEMI-JOURNEE (Matin) :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.

POUR LA DEMI-JOURNEE (Après-midi) :

- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

2.2.1 Tarification

Conditions de paiement

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant, nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

Mode de fixation des prix

Evolution

La rémunération du délégataire sera indexée chaque année au 1^{er} janvier, selon la formule suivante.

$$K=0,75 \quad \frac{CCNA_n}{CCNA_o} \quad + \quad \frac{EBI_n}{EBI_o} \quad + 0,12 \quad \frac{TCH_n}{TCH_o}$$

Où

| Paramètres | Définition | Source |
|------------|--------------------------------------|--------|
| CCNA | Convention collective de l'animation | CNEA |
| EBI | ENERGIE ET BIEN SI NTERMEDIAIRES | INSEE |
| TCH | TRANSPORT COMMUNICATION HOTELLERIE | INSEE |

La valeur des indices composant la formule est la dernière connue au 1^{er} février de l'année.

Les tarifs 2022

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. (voir annexe).

Les petites et grandes vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF.

| | PLEIN TARIF | B. CAF à 3.01 € | B. CAF à 4.39 € | B. CAF à 5.50 € |
|--|----------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| Journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 12.60 | 9.59 | 8.21 | 7.10 |
| Journée sans repas | 8.60 | 5.59 | 4.21 | 3.10 |
| Demi-journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 9.10 | 6.09 | 4.71 | 3.60 |
| Demi-journée sans repas | 4.90 | 3.40 | 2.70 | 2.15 |

Tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant : **8.60 €** (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

HABITANTS HORS PAA

| | PLEIN TARIF | B. CAF à 3.01 € | B. CAF à 4.39 € | B. CAF à 5.50 € |
|--|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 15.00 | 11.99 | 10.61 | 9.50 |
| Journée sans repas | 11.00 | 7.99 | 6.61 | 5.50 |
| Demi-journée avec repas fourni par scolarest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 11.00 | 7.99 | 6.61 | 5.50 |
| Demi-journée sans repas | 6.50 | 5.00 | 4.30 | 3.75 |

Tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant : **11.00 €** (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

2.3 Analyse de l'activité au centre

Petites vacances

| Hiver | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|------------------------|------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|
| | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Tot. par âge (Heure) | 62 | 124 | 1 | | 2 032.00 | 4 312.00 | 40.00 | | 2 032.00 | 4 264.00 | 40.00 | |
| Tot. général (Heure) | 187 enfants différents | | | | 6 384.00 (Heure) de présences | | | | 6 336.00 (Heure) de présences | | | |

| Printemps | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|------------------------|------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|
| | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Tot. par âge (Heure) | 75 | 129 | 1 | | 2 472.00 | 3 896.00 | 32.00 | | 2 472.00 | 3 856.00 | 32.00 | |
| Tot. général (Heure) | 205 enfants différents | | | | 6 400.00 (Heure) de présences | | | | 6 360.00 (Heure) de présences | | | |

| Petites vacances | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|------------------------|------|-------|-------|--------------------------------|----------|-------|-------|--------------------------------|----------|-------|-------|
| | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Tot. par âge (Heure) | 93 | 167 | 1 | | 4 504.00 | 8 208.00 | 72.00 | | 4 504.00 | 8 120.00 | 72.00 | |
| Tot. général (Heure) | 261 enfants différents | | | | 12 784.00 (Heure) de présences | | | | 12 696.00 (Heure) de présences | | | |

Mercredi (Samedi)

| Mercredi | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|------------------------|------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|
| | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 0-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Tot. par âge (Heure) | 68 | 116 | 0 | | 3 066.00 | 5 274.00 | 0.00 | | 3 066.00 | 5 218.00 | 0.00 | |
| Tot. général (Heure) | 184 enfants différents | | | | 8 340.00 (Heure) de présences | | | | 8 284.00 (Heure) de présences | | | |

Les parents **inscrivent** à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père..), certainement pour des raisons financières.

2.3.1 Les usagers du service

Nous avons deux types d'usagers sur le centre. Ceux dont les parents travaillent de ce fait, ils n'ont pas d'autre moyen de garde que l'accueil de loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année les mercredis et petites vacances.

Il y a aussi des familles qui inscrivent les enfants uniquement sur les séjours. Une majorité de familles est très régulière tout au long de l'année.

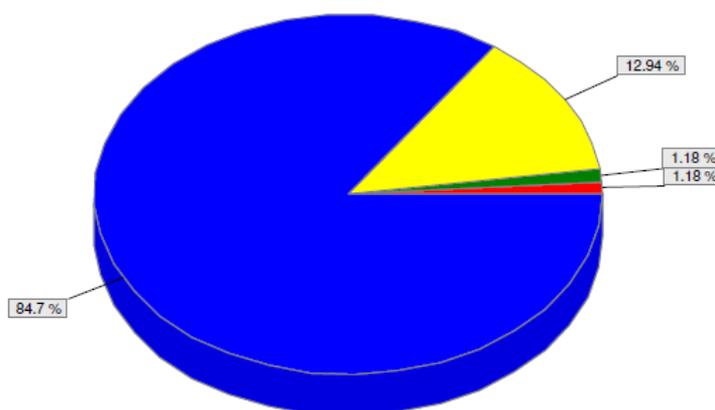
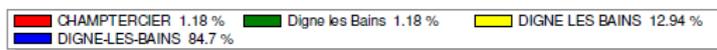
L'ACM accueille en majorité les enfants qui vivent sur l'agglomération, puisqu'un **système d'inscription** permet aux habitants d'être prioritaires.

Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| VILLE | Nb | % |
|-----------------|-----------|--------------|
| CHAMPTERCIER | 1 | 1.18 % |
| Digne les Bains | 1 | 1.18 % |
| DIGNE LES BAINS | 11 | 12.94 % |
| DIGNE-LES-BAINS | 72 | 84.71 % |
| Total | 85 | 100 % |

Nombre différent de famille : 85

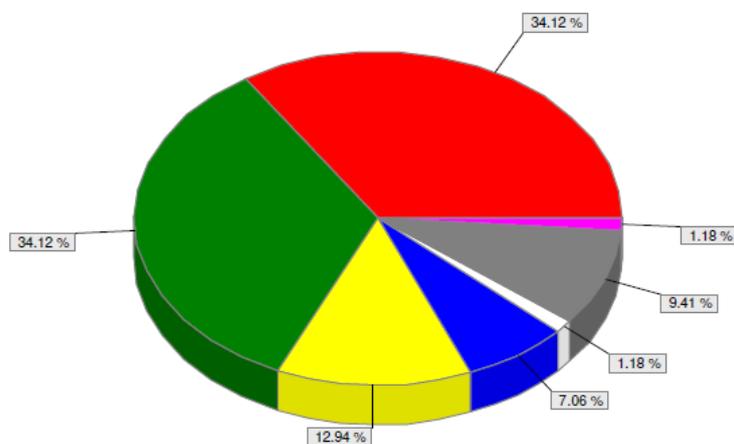
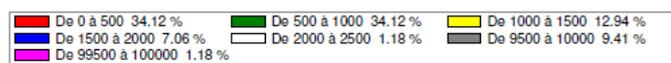


Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| QUOTIENT | Nb | % |
|-------------------|-----------|--------------|
| De 0 à 500 | 29 | 34.12 % |
| De 500 à 1000 | 29 | 34.12 % |
| De 1000 à 1500 | 11 | 12.94 % |
| De 1500 à 2000 | 6 | 7.06 % |
| De 2000 à 2500 | 1 | 1.18 % |
| De 9500 à 10000 | 8 | 9.41 % |
| De 99500 à 100000 | 1 | 1.18 % |
| Total | 85 | 100 % |

Nombre différent de famille : 85



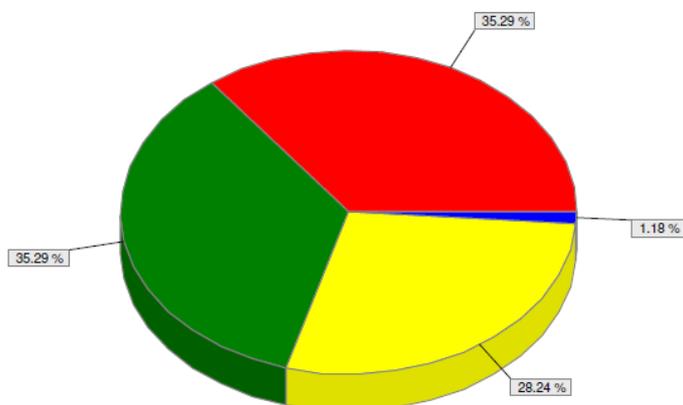
Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| TARIF | Nb | % |
|--------------|-----------|--------------|
| De 0 à 5 | 30 | 35.29 % |
| De 5 à 10 | 30 | 35.29 % |
| De 10 à 15 | 24 | 28.24 % |
| De 165 à 170 | 1 | 1.18 % |
| Total | 85 | 100 % |

Nombre différent de famille : 85

De 0 à 5 35.29 % De 5 à 10 35.29 % De 10 à 15 28.24 %
De 165 à 170 1.18 %



2.1 L'activité

Secteur enfance :

Le projet pédagogique annuel (qui découle du projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de l'agglomération Provence Alpes) reste les bases essentielles du travail de tous.

Voir documents en annexe.

- Mise en place du projet pédagogique à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation :
 - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité,
 - Développer une sensibilisation autour de l'expression des émotions,
 - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant,
 - Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement,
 - Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire.

Notre Finalité :

- Permettre à tous les enfants de l'agglomération, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération Provence Alpes et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
 - Sécurité (physique et affective),
 - Relationnel,
 - Éducation,
 - Loisirs.

La capacité d'accueil est de :

- Les mercredis : 20 enfants (8 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans)
- Les petites vacances : 20 enfants (8 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans)

Compte tenu du local et des difficultés de recrutement il est impossible d'accueillir dans de bonnes conditions, plus de 8 enfants de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans toute l'année à l'exception des vacances d'été où nous disposons des locaux scolaires.

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : Nous avons un agrément pour un total de **jours d'ouverture aux publics**.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069CL000421

Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternels : agrément pour 8 places pour les 4/6 ans et une dérogation l'été avec utilisation des locaux scolaires de 16 places (nombre journalier).

Le mode d'inscription conserve une souplesse, l'inscription à la journée est le cas général.

Le repas du midi est à la charge des familles. Le goûter distribué aux enfants est fourni par le centre.

Une fiche d'inscription est à remplir chaque mois par les parents ainsi que pour les vacances.

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription. (Voir copie en annexe)

Les inscriptions se font les mardis, mercredis et jeudis.

Horaires d'accueil du public :

POUR LA DEMI-JOURNEE AVEC LE REPAS (A midi): POUR LA DEMI-JOURNEE SANS LE REPAS

- Le Matin:12h 12h30.
- L'Après-midi : de 13 h 00 à 14 h 00.
- Le Soir:16h30 18h00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

POUR LA JOURNEE AVEC LE REPAS :

- Le Matin : de 8H à 9 h 30.
- Le Soir 16h30 18h00.

Le suivi des présences se fait quotidiennement grâce à des outils informatiques prévus à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant.

2.2 Tarification

LES MERCREDIS

Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la journée, repas fourni par les familles.

HABITANTS MOUSTIERS/PAA.

Les mercredis et petites vacances

| | PLEIN TARIF | Bon caf 3,01€ | Bon caf 4,39€ | Bon caf 5,50€ |
|---------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| Journée | 9.30€ | 6.29€ | 4,91€ | 3,80€ |

Les grandes vacances : tarif journée 12.60 euros, repas fourni par le centre, avec bons caf déductibles.

LES PETITES VACANCES : Seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons caf.

Conditions de paiement :

Le paiement se fait à l'avance. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque l'on a repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

Mode de fixation des prix :

Les tarifs peuvent être réévalués chaque année avec l'accord de la commune lors d'une présentation et proposition en comité de pilotage.

Evolution

La rémunération du délégataire sera indexée chaque année au 1^{er} janvier, selon la formule suivante :

$$K=0,7 \quad \frac{n}{5} \quad + \quad \frac{EBIn}{0,13} \quad + \quad 0,12 \quad \frac{TCH}{o}$$

Ou

| Paramètres | Définition | Source |
|------------|---------------------------------------|--------|
| CCNA | Convention collective de l'animation | CNEA |
| EBI | ENERGIE ET BIENS INTERMEDIAIRES | INSEE |
| TCH | TRANSPORT COMMUNICATION HOTELLERIE | INSEE |

La valeur des indices composant la formule est la dernière connue au 1^{er} février de l'année. Soit pour l'année 2015, les indices de novembre N-1 + N seront pris en compte.

2.3 Analyse de l'activité au centre

Statistiques fréquentation période janvier fin avril

| | Mercredis (13 jours) | vacances hiver (10 jours) | vacances avril (9 jours) |
|-----------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| moins de 6 ans | 416 | 440 | 768 |
| plus de 6 ans | 136 | 184 | 584 |

Le fonctionnement en journée complète le mercredi permet aux familles de recevoir une offre complète d'accueil sur ce jour de semaine.

2.4 Les usagers du service

Nous avons deux types d'usagers sur le centre. Ceux dont les parents travaillent, de ce fait, ils n'ont pas d'autres moyens de garde que l'accueil de Loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année les mercredis et petites vacances (ce sont surtout des enfants de la communauté portugaise de Moustiers car leurs parents travaillent en saison sur le village).

L'accueil de Loisirs accueille en majorité les enfants qui vivent sur la commune.

Les enfants de communes extérieures viennent car leurs parents travaillent sur la commune de Moustiers Ste Marie.

2.1. L'activité

Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA sur le temps extrascolaire et du projet éducatif de la commune de l'Escale) reste la base essentielle du travail de tous.

- Mise en place d'un projet pédagogique spécifique pour les temps périscolaires et pour l'extrascolaire dans le but de :
 - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité,
 - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant,
 - Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement,
 - Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire.

Notre Finalité

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
 - sécurité (physique et affective), relationnel, éducation, loisirs.

Les enfants ont été répartis en 2 groupes d'animation :

- 3 - 5 ans
- 6 - 12 ans



Les principaux objectifs

Favoriser les activités nouvelles et susciter la curiosité : en développant la créativité et en jouant avec l'imagination de chacun, les enfants avaient des petits défis à réaliser au quotidien.

Sensibiliser à la différence et la prendre en compte dans les activités proposées : en mettant en place des activités variées et adaptées à chaque enfant (ludique, sportive, éducatif, intellectuelle...) Chaque enfant doit pouvoir se sentir en situation de réussite dans les activités proposées d'où l'importance qu'elles soient variées.

Tout au long de l'année

L'accueil de loisirs s'engage à être éco responsable, que ce soit dans le choix des activités que dans la vie quotidienne du centre. L'éducation à l'environnement permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter.

Objectifs :

- Développer des actions liées au développement durable en engageant les enfants et les adultes dans une démarche de progrès environnemental et social.
- Permettre aux enfants et aux adultes de devenir des écocitoyens et des consommateurs responsables.
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
- Faire connaître ses projets et les partager.

Nous pratiquons le tri sélectif, le compostage des déchets, réalisations d'activités de sensibilisation à l'environnement...

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent fonctionne sur les périodes suivantes :

- Les mercredis
- Les petites vacances

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069AP000321-E01 (périscolaire-mercredis)
0040069CL000421 (vacances)



L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et à la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans le repas).

En revanche, pour les périodes de vacances, l'inscription à la journée est la règle.

Un repas et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.

Les repas sont confectionnés à la cantine scolaire et livrés en liaison chaude sur la cuisine satellite du centre. Nous faisons appel à la société Lou Jas.

Pour les inscriptions : il y a une fiche pour les mercredis, valable entre deux périodes de vacances (ex : pour la période de janvier /février) est remplie par les parents pour chaque enfant inscrit sur la structure. (Voir copie en annexe).

Pour les périodes de vacances, une autre fiche est à compléter par les familles.

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription. (Voir copie en annexe).

Les inscriptions sont réalisées par mail ou au bureau de l'ACM aux horaires ci-dessous :

Le Lundi, Mardi, Jeudi de 16h15 à 18h30.

Le Mercredi de 7h30 à 9h30.

Le suivi des présences s'effectue quotidiennement grâce à un logiciel prévu à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant

2.2 Séjours

Les séjours de vacances sont mutualisés avec ceux de la Sympathie à Digne, les enfants de l'ESCALE-VOLONNE peuvent en bénéficier avec les mêmes tarifs.

Ces séjours ont pour objectif de vivre un moment différent, dans un autre lieu, avec un autre rythme de vie. Cela permet à l'équipe d'animation de prendre en charge l'organisation, la préparation et de vivre eux aussi une autre expérience.

Fonctionnement des mercredis de l'année scolaire

Les enfants peuvent fréquenter le centre en journée, ½ journée matin / ½ journée après-midi avec ou sans repas :

Accueil échelonné le matin et le soir :

Journée + repas + goûter (7h30 – 17h00)

Demi-journée : matin + repas (7h30 – 13h30)

Demi-journée : repas + après-midi + goûter (12h00 – 17h00)

Demi-journée (matin) : sans repas (7h30 – 12h00)

Demi-journée (après-midi) : sans repas (13h00 – 17h00)

Journée sans repas (7h30 – 11h30 et 13h00 – 17h00)

Fonctionnement lors des vacances :

Accueil échelonné le matin et le soir :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 30.
- Le Soir : de 16 h 00 à 17 h 00.

2.3 Tarification

Conditions de paiement

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

Les tarifs 2022

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas.

Les petites et grandes vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF.

TARIFS MERCREDIS

| | TARIF PLEIN | Bons CAF 3,01 € journée 1,5 € demi-journée | Bons CAF 4,39 € journée 2,20 € demi-journée | Bons CAF 5,50 € journée 2,75 € demi-journée |
|--------------------------|-------------|--|---|---|
| Journée + repas + goûter | 12.60 € | 9,59€ | 8,21€ | 7,10 € |
| Journée sans repas | 8,60€ | 5,59€ | 4,21€ | 3,10€ |
| Demi-journée avec repas | 9,10€ | 6,09€ | 4,71€ | 3,60€ |
| Demi-journée sans repas | 4,90€ | 3,40€ | 2,70€ | 2,15€ |

TARIFS VACANCES

| | TARIF PLEIN | Bons CAF 3,01 € journée | Bons CAF 4,39 € journée | Bons CAF 5,50 € journée |
|--------------------------|-------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Journée + repas + goûter | 12.60 € | 9,59€ | 8,21€ | 7,10 € |

Tarif dégressif à partir du 3ème enfant (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

2.4 Analyse de l'activité au centre

Les parents **inscrivent** à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père.), certainement pour des raisons financières.

| Mercredi (Samedi) | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|-----------------------|------|-------|-------|-------------------------------|--------|-------|---------|-------------------------------|--------|-------|---------|
| Mercredi | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
| | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Après-midi | 4 | 3 | 0 | 7 | 25 | 17 | 0 | 42 | 20 | 17 | 0 | 37 |
| Journée | 13 | 15 | 0 | 28 | 81 | 84 | 0 | 165 | 65 | 84 | 0 | 149 |
| Matin | 3 | 9 | 0 | 12 | 16 | 31 | 0 | 47 | 16 | 31 | 0 | 47 |
| Repas | 1 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Tot. par âge (Heure) | 18 | 24 | 0 | 42 | 854.00 | 882.00 | 0.00 | 1736.00 | 696.00 | 882.00 | 0.00 | 1578.00 |
| Tot. général (Heure) | 42 enfants différents | | | | (Heure) de présences | | | | (Heure) de présences | | | |

Petites vacances

| Hiver | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|-----------------------|------|-------|-------|-------------------------------|--------|-------|-------|-------------------------------|--------|-------|-------|
| | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Journée | 25 | 27 | 0 | 52 | 115 | 123 | 0 | 237 | 98 | 119 | 0 | 217 |
| Tot. par âge (Heure) | 25 | 27 | 0 | | 920.00 | 976.00 | 0.00 | | 784.00 | 952.00 | 0.00 | |
| Tot. général (Heure) | 52 enfants différents | | | | 1 896.00 (Heure) de présences | | | | 1 736.00 (Heure) de présences | | | |

| Printemps | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|-----------------------|------|-------|-------|-------------------------------|--------|-------|-------|-------------------------------|--------|-------|-------|
| | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Journée | 24 | 32 | 0 | 56 | 79 | 109 | 0 | 188 | 66 | 106 | 0 | 172 |
| Tot. par âge (Heure) | 24 | 32 | 0 | | 632.00 | 872.00 | 0.00 | | 528.00 | 848.00 | 0.00 | |
| Tot. général (Heure) | 56 enfants différents | | | | 1 504.00 (Heure) de présences | | | | 1 376.00 (Heure) de présences | | | |

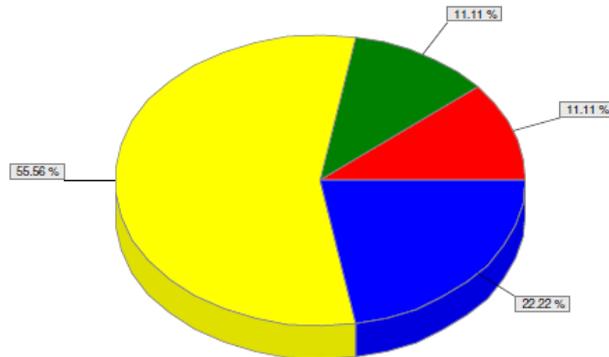
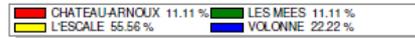
| Petites vacances | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|-----------------------|------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|
| | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Journée | 31 | 43 | 0 | 74 | 194 | 231 | 0 | 425 | 164 | 225 | 0 | 389 |
| Tot. par âge (Heure) | 31 | 43 | 0 | | 1 552.00 | 1 848.00 | 0.00 | | 1 312.00 | 1 800.00 | 0.00 | |
| Tot. général (Heure) | 74 enfants différents | | | | 3 400.00 (Heure) de présences | | | | 3 112.00 (Heure) de présences | | | |

Etude sociologique

Comptage famille
Entés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| VILLE | Nb | % |
|----------------|----------|--------------|
| CHATEAU-ARNOUX | 1 | 11.11 % |
| LES MEES | 1 | 11.11 % |
| L'ESCALE | 5 | 55.56 % |
| VOLONNE | 2 | 22.22 % |
| Total | 9 | 100 % |

Nombre différent de famille : 9

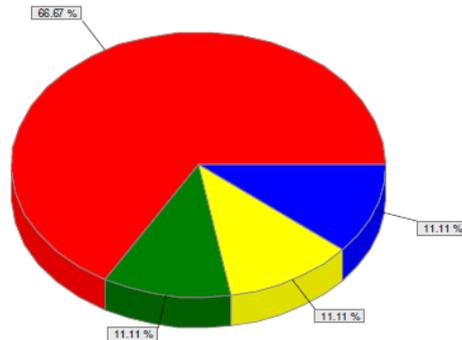


Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| QUOTIENT | Nb | % |
|-------------------|----------|--------------|
| De 0 à 500 | 6 | 66.67 % |
| De 500 à 1000 | 1 | 11.11 % |
| De 2000 à 2500 | 1 | 11.11 % |
| De 99500 à 100000 | 1 | 11.11 % |
| Total | 9 | 100 % |

Nombre différent de famille : 9



2.5 Les usagers du service

Nous avons deux types d'usagers sur le centre.

Ceux dont les parents travaillent de ce fait, ils n'ont pas d'autre moyen de garde que l'accueil de loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année sur les temps périscolaires, les mercredis et petites vacances.

Une majorité de familles est très régulière tout au long de l'année.

L'ACM les mercredis et vacances, accueillent en majorité les enfants qui vivent à l'ESCALE et VOLONNE, et quelques-uns sur l'agglomération.

2.1. L'activité

Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA) reste les bases essentielles du travail de tous.

- Mise en place d'un projet pédagogique spécifique à chaque période d'ouverture, à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation dans le but de :
 - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité,
 - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant,
 - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant au travers des activités proposées,
 - Développer la créativité de l'enfant,
 - Favoriser les « nouvelles activités » ; multimédia/audiovisuelles,
 - Sensibiliser les enfants à leur environnement.

Notre Finalité

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
sécurité (physique et affective), relationnel, éducation, loisirs.

Les enfants ont été répartis en 2 groupes d'animation pendant les mercredis et petites vacances :

- 3-5 ans
- 6-12 ans

Pendant la période estivale, ils ont été répartis en 3 groupes :

- 3-5 ans
- 6-7 ans
- 8-12 ans

Petites vacances

Les principaux objectifs

Développer l'imaginaire et l'envie de rêver,
Développer l'autonomie et le libre choix,
Être acteur de sa commune, de son territoire,
S'initier à différentes pratiques culturelles et/ou artistiques.

Mercredis

Les principaux objectifs

- Développer la motricité fine,
- Favoriser la relation intergénérationnelle,
- Développer l'imaginaire,
- Favoriser la découverte de la cuisine sucrée et salée, mais aussi s'approprier des instruments et techniques de cuisine et valoriser leur cuisine en le mangeant pour le goûter,
- Découvrir la pratique du sport.

Activités et Jeu libre

Objectif éducatif

- L'autonomie et le libre choix

Il est essentiel d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages, lui permettre d'être valorisé dans ses savoir-faire tout en encourageant et favorisant la notion d'entraide entre les enfants et les responsabiliser face à leurs choix.

Objectifs généraux

- Permettre aux enfants de vivre une journée basée sur le libre choix des activités et l'autonomie.

Solidarité locale et internationale

L'accueil de loisirs est partenaire de l'association « mêmes du monde » œuvrant dans le champ de l'humanitaire auprès des enfants du monde.



Objectifs éducatifs

- Comprendre le monde, les droits de l'enfant, la vie ailleurs,
- Sensibiliser, impliquer et inciter l'enfant à être acteur et porteur de la convention des droits de l'enfant,
- Resserrer les liens intergénérationnels.

Objectifs généraux

- Mener des actions de solidarité pour être acteur de son territoire, de son accueil de loisirs,
- Elargir sa vision du monde,
- Explorer différents modes d'expression et de communication,
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau. (Échange, mutualisation, communication.)

Capacité d'accueil

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent fonctionne sur les périodes suivantes :

- Les mercredis : 40 enfants (16 enfants de moins de 6 ans, 24 enfants de plus de 6 ans)

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069AP000720/ 0040069CL000720
0040069AP000319/ 0040069CL000319

Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternelles : agrément pour 48 places pour les moins de 6 ans.

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans le repas).

En revanche, pour les périodes de vacances, l'inscription à la journée est la règle.

Une collation du matin, un repas et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.

Les repas sont confectionnés à la centrale de « traiteur chez Marc » à Peyruis et livrés en liaison chaude sur la cuisine satellite du centre.

Une fiche d'inscription valable entre deux périodes de vacances (Ex : les mercredis de janvier/février) est remplie par les parents pour chaque enfant inscrit sur la structure.

Pour les périodes des vacances, les inscriptions sont habituellement réalisées directement sur place. Cependant, durant cette période de pandémie, les inscriptions se sont plutôt réalisées par correspondance. (Mail/messagerie Facebook, dépôt en boîte aux lettres).

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription.

Les inscriptions sont réalisées directement sur place les mercredis et par correspondance, notamment pendant la période de crise sanitaire.

Le suivi des présences s'effectue quotidiennement grâce à un logiciel prévu à cet effet avec les jours et heures réelles de présence de chaque enfant.

L'accueil :

Horaires d'accueil du public :

POUR TOUTE LA JOURNEE AVEC LE REPAS :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

POUR LA DEMI-JOURNEE AVEC LE REPAS (A. Midi):

- Le Matin : de 11 h 30 à 12 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

POUR TOUTE LA JOURNEE SANS REPAS : **POUR LA DEMI-JOURNEE (Matin) :**

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.
- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.

POUR LA DEMI-JOURNEE AVEC LE REPAS (matin) :

- Le Matin : de 7 h 30 à 9 h 00.
- A Midi : de 13 h 30 à 14 h 00.

POUR LA DEMI-JOURNEE (Après-midi) :

- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 15.

2.2 Tarification

Conditions de paiement

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

Mode de fixation des prix

Evolution

La rémunération du délégataire sera indexée chaque année au 1^{er} janvier, selon la formule suivante.

$$K=0,75 \quad \frac{CCNA_n}{CCNA_o} \quad + \quad \frac{EBI_n}{EBI_o} \quad + 0,12 \quad \frac{TCH_n}{TCH_o}$$

Ou

| Paramètres | Définition | Source |
|------------|---------------------------------------|--------|
| CCNA | Convention collective de l'animation | CNEA |
| EBI | ENERGIE ET BIEN SI NTERMEDIAIRES | INSEE |
| TCH | TRANSPORT COMMUNICATION HOTELLERIE | INSEE |

La valeur des indices composant la formule est la dernière connue au 1^{er} février de l'année.

Les tarifs 2022

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée, avec ou sans repas.

Les petites vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF.

| | PLEIN TARIF | B. CAF à 3.01 € | B. CAF à 4.39 € | B. CAF à 5.50 € |
|---|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Journée avec repas fourni par scolairest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 12.60 | 9.59 | 8.21 | 7.10 |
| Journée sans repas | 8.60 | 5.59 | 4.21 | 3.10 |
| Demi-journée avec repas fourni par scolairest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 9.10 | 6.09 | 4.71 | 3.60 |
| Demi-journée sans repas | 4.90 | 3.40 | 2.70 | 2.15 |

Tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant : **8.60 €** (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

HABITANTS HORS P2A

| | PLEIN TARIF | B. CAF à 3.01 € | B. CAF à 4.39 € | B. CAF à 5.50 € |
|---|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Journée avec repas fourni par scolairest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 15.00 | 11.99 | 10.61 | 9.50 |
| Journée sans repas | 11.00 | 7.99 | 6.61 | 5.50 |
| Demi-journée avec repas fourni par scolairest ou par les parents dont l'enfant est allergique | 11.00 | 7.99 | 6.61 | 5.50 |
| Demi-journée sans repas | 6.50 | 5.00 | 4.30 | 3.75 |

Tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant : **11.00 €** (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

2.4 Analyse de l'activité au centre

Les parents **inscrivent** à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père...), certainement pour des raisons financières ou sanitaires.

Petites vacances

| Hiver | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|-----------------------|------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|
| | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Journée | 29 | 51 | 0 | 80 | 112 | 204 | 0 | 316 | 112 | 204 | 0 | 316 |
| Tot. par âge (Heure) | 29 | 51 | 0 | | 896.00 | 1 632.00 | 0.00 | | 896.00 | 1 632.00 | 0.00 | |
| Tot. général (Heure) | 80 enfants différents | | | | 2 528.00 (Heure) de présences | | | | 2 528.00 (Heure) de présences | | | |

| Printemps | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|-----------------------|------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|
| | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Journée | 34 | 59 | 0 | 93 | 130 | 195 | 0 | 325 | 130 | 195 | 0 | 325 |
| Tot. par âge (Heure) | 34 | 59 | 0 | | 1 040.00 | 1 560.00 | 0.00 | | 1 040.00 | 1 560.00 | 0.00 | |
| Tot. général (Heure) | 93 enfants différents | | | | 2 600.00 (Heure) de présences | | | | 2 600.00 (Heure) de présences | | | |

| Petites vacances | Nombre d'enfants | | | | Nb de présences - Tout régime | | | | Nb de présences - Régime Gén. | | | |
|----------------------|------------------------|------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|-------------------------------|----------|-------|-------|
| | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total | 3-5 | 6-12 | 13-18 | Total |
| Journée | 42 | 81 | 0 | 123 | 242 | 399 | 0 | 641 | 242 | 399 | 0 | 641 |
| Tot. par âge (Heure) | 42 | 81 | 0 | | 1 936.00 | 3 192.00 | 0.00 | | 1 936.00 | 3 192.00 | 0.00 | |
| Tot. général (Heure) | 123 enfants différents | | | | 5 128.00 (Heure) de présences | | | | 5 128.00 (Heure) de présences | | | |

2.5. Les usagers du service

Nous avons deux types d'usagers sur le centre. Ceux dont les parents travaillent, de ce fait, ils n'ont pas d'autres moyens de garde que l'accueil de loisirs. On les retrouve pratiquement sur toute l'année les mercredis et petites vacances.

L'ACM accueille en majorité les enfants qui vivent sur l'agglomération, puisqu'un système d'inscription permet aux habitants d'être prioritaires. Les familles sont principalement issues des communes d'Aiglun, Mallemoisson, le Chaffaut, Champtercier et Digne les bains.

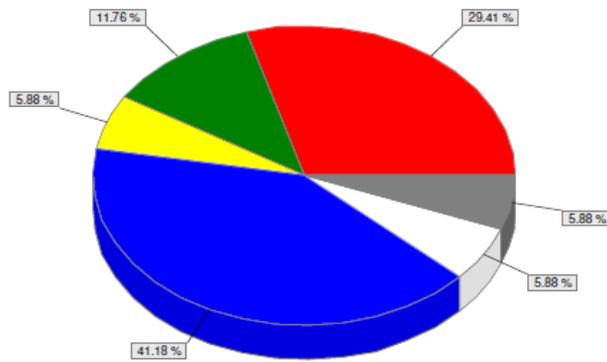
Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| VILLE | Nb | % |
|-----------------|----|---------|
| CHAMPTERCIER | 5 | 29.41 % |
| DIGNE LES BAINS | 2 | 11.76 % |
| LE BRUSQUET | 1 | 5.88 % |
| LES MEEES | 7 | 41.18 % |
| MALLEMOISSON | 1 | 5.88 % |
| MALMOISSON | 1 | 5.88 % |
| Total | 17 | 100 % |

Nombre différent de famille : 17

CHAMPTERCIER 29.41 % DIGNE LES BAINS 11.76 % LE BRUSQUET 5.88 %
LES MEEES 41.18 % MALLEMOISSON 5.88 % MALMOISSON 5.88 %



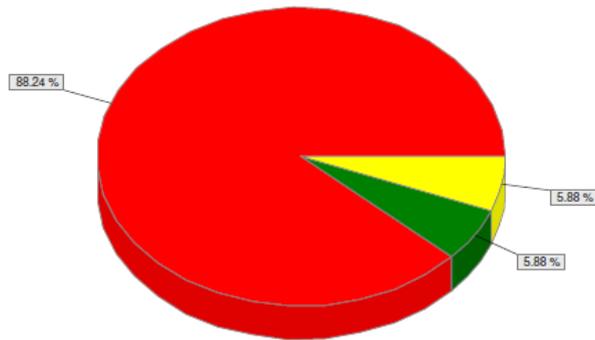
Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| REVENU | Nb | % |
|----------------|-----------|--------------|
| De 0 à 500 | 15 | 88.24 % |
| De 1000 à 1500 | 1 | 5.88 % |
| De 5500 à 6000 | 1 | 5.88 % |
| Total | 17 | 100 % |

Nombre différent de famille : 17

■ De 0 à 500 88.24 % ■ De 1000 à 1500 5.88 % ■ De 5500 à 6000 5.88 %



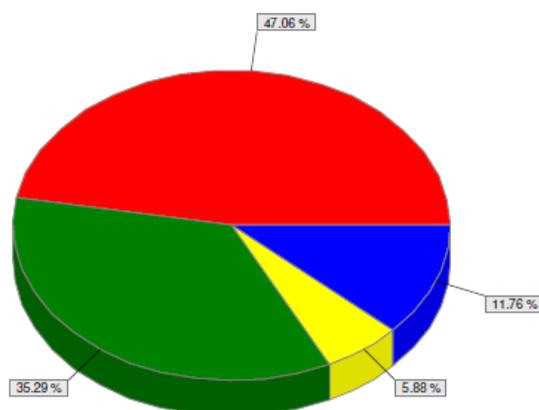
Etude sociologique

Comptage famille
Entrés entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

| QUOTIENT | Nb | % |
|----------------|-----------|--------------|
| De 500 à 1000 | 8 | 47.06 % |
| De 1000 à 1500 | 6 | 35.29 % |
| De 1500 à 2000 | 1 | 5.88 % |
| De 2000 à 2500 | 2 | 11.76 % |
| Total | 17 | 100 % |

Nombre différent de famille : 17

De 500 à 1000 47.06 % De 1000 à 1500 35.29 % De 1500 à 2000 5.88 %
De 2000 à 2500 11.76 %



2.1 L'activité

Le projet pédagogique annuel ou projet de structure (qui découle du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange et du projet éducatif de la PAA) reste les bases essentielles du travail de tous.

- Mise en place d'un projet pédagogique spécifique à chaque période d'ouverture, à partir des objectifs retravaillés avec l'équipe d'animation dans le but de :
 - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
 - Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant
 - Rendre l'enfant responsable de ses actes pour respecter la planète et protéger l'environnement
 - Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en offrant un espace d'expression permettant de développer la créativité et l'imaginaire

Notre Finalité

- Permettre à tous les enfants de la PAA, en adéquation avec la politique enfance de l'agglomération et les valeurs d'éducation populaire de Léo Lagrange, de bénéficier de temps de vacances et de loisirs de proximité.
- Offrir aux familles un service d'accueil de qualité et principalement sur les points suivants :
 - sécurité (physique et affective), relationnel, éducation, loisirs.

Les enfants ont été répartis en 2 groupes d'animation :

- 3 / 6 ans
- 6 /12 ans.

L'équipe pédagogique met en place une organisation générale qui permet à chaque enfant présent de choisir ou de découvrir des activités variées, telle que les activités manuelles, et jeux collectifs, les activités culinaires et les activités d'expression, des grands jeux. Des matinées sportives ou culturelles, des après-midi dynamiques ou créatives dans le respect des rythmes de chacun.

Le projet pédagogique est basé sur le plaisir de vivre en groupe et de découvrir de nouvelles activités. C'est donc tout naturellement que la journée s'entremêle d'amusement, de rire, de chants, de grands jeux, de balades.



L'accueil de loisirs est pleinement intégré dans le Projet Educatif de Léo Lagrange.

Nous répondons aux besoins de garde des familles, un besoin de socialisation, de citoyenneté et d'éducation des enfants. À travers la pratique d'activité de loisirs, culturels et sportifs, nous contribuons à l'épanouissement des enfants. Tout en vivant un moment de détente, d'amusement et de relâchement.

L'équipe d'encadrement accorde une place centrale à l'enfant dans un environnement sécurisant afin de favoriser son implication, sa socialisation et son autonomie. L'adulte doit être attentif pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

L'enfant ne doit pas subir le poids de la collectivité mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs. L'adulte a besoin de mieux connaître l'enfant pour sa bonne prise en charge, alors nous sommes capables d'identifier ce qui fait l'originalité de chaque enfant et la contribution qu'il apporte au sein du groupe.

Bien que l'accueil de loisirs soit un établissement collectif, il nous paraît essentiel de prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière, avec son histoire, ses connaissances, ses capacités...

Ainsi notre A.C.M a la volonté de se donner les moyens d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants, notamment les enfants porteurs de handicap.

CAPACITE D'ACCUEIL

La gestion de l'accueil de Loisirs sans Hébergement permanent fonctionne sur les périodes suivantes :

- Les mercredis
- Les petites vacances

Nous dépendons de la réglementation DDCSPP : nous avons un agrément pour l'ouverture sur toutes les périodes.

N° d'agrément DDCSPP : 0040069CL000320 / 0040069CL000321 (voir copie en annexe)

Nous avons obtenu un avis favorable de la PMI pour l'accueil des maternels : agrément pour 6 places pour les 4/6 ans.

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne à la journée et la demi-journée (matin ou après-midi).

Une collation du matin et un goûter sont distribués aux enfants. Ces derniers sont à notre charge.



LA RESTAURATION

Les repas sont fournis par les parents. Nous prenons le temps de réchauffer les plats au four à micro-ondes.

Les enfants disposent de suffisamment de temps pour manger tranquillement.

L'équipe d'animation veille à ce que les enfants soient installés confortablement, dans une atmosphère conviviale, les enfants s'assoient où ils le souhaitent.

Afin de renforcer la convivialité, les adultes partagent le repas à table avec les enfants et profitent de ce moment particulier pour « partager » avec le groupe d'enfant présent à table. Les animateurs valorisent l'autonomie des enfants (se servir seul) et l'implication au débarrassage et rangement après le repas.

Pour les périodes des vacances et les mercredis les inscriptions sont réalisées directement auprès de la directrice.

Un règlement concernant les modalités administratives est remis à chaque famille lors de la première inscription.

Néanmoins, l'égalité des repas des enfants n'est pas équitable, au niveau des portions de la qualité des repas. Il est urgent de prendre en charge les repas de façon correcte.

LES SORTIES

Les sorties ont pour objectif de favoriser une ouverture sur l'extérieur, une relation privilégiée entre enfants et animateurs, des échanges, un partage d'émotions et de plaisir.

Enfin, elles favorisent les processus de socialisation et d'autonomie dans un contexte autre.

Nous proposons aux enfants des sorties tout au long de l'année.

Nous nous efforçons de proposer des sorties adaptées à l'âge des enfants.

Nous favorisons des sorties nécessitant des trajets courts afin d'éviter aux enfants de passer 4h dans le bus en une journée.

Projets sur l'année

Ambassadeurs de la biodiversité

Objectif éducatif :

- Comprendre la nature et ses espèces animales. Plus particulièrement les insectes et les abeilles.
- l'éducation à l'environnement qui permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter.

Objectifs généraux :

- Devenir ambassadeurs de la biodiversité, c'est avoir la volonté de développer un projet lié au développement durable en engageant les enfants et les adultes dans une démarche de progrès environnemental et social.
- Inclure la démarche dans le projet pédagogique du centre, c'est permettre aux individus (enfants, adultes) de devenir des écocitoyens
- Comprendre que les insectes pollinisateurs et en particulier les abeilles sont indispensables au fonctionnement du cycle naturel
- S'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication).
- Faire connaître ses projets et les partager.

Horaires d'accueil du public :

POUR TOUTE LA JOURNEE AVEC LE REPAS :

- Le Matin : de 8h00 à 9 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00.

POUR LA DEMI-JOURNEE AVEC LE REPAS (A. Midi):

- Le Matin : de 11 h 30 à 12 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00.

POUR TOUTE LA JOURNEE SANS REPAS :

- Le Matin : de 8h00 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.
- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00.

POUR LA DEMI-JOURNEE (Matin) :

- Le Matin : de 8h00 à 9 h 00.
- A Midi : de 11 h 30 à 12 h 15.

POUR LA DEMI-JOURNEE (Après-midi) :

- L'Après-midi : de 13 h 30 à 14 h 00.
- Le Soir : de 16 h 30 à 18 h 00

2.2 Tarification

Conditions de paiement

Le paiement est demandé à la réservation. Cependant, nous facilitons le paiement aux familles qui le demandent ou lorsque nous avons repéré une famille en difficulté. Pour les mercredis hors vacances scolaires, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée. Pour les petites et grandes vacances seule l'inscription à la journée avec le repas est proposée.

Les tarifs 2022

Pour les mercredis, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée.

Les petites et grandes vacances : seule l'inscription à la journée est proposée.

Il est à noter que nous appliquons aussi sur les séjours la politique des bons CAF.

| | PLEIN TARIF | B. CAF à 3.01 € | B. CAF à 4.39 € | B. CAF à 5.50 € |
|-------------------------|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Journée sans repas | 8.60 | 5.59 | 4.21 | 3.10 |
| Demi-journée sans repas | 4.90 | 3.40 | 2.70 | 2.15 |

Tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant : **8.60 €** (uniquement pendant les vacances et à condition que la famille ne bénéficie pas de bon CAF)

HABITANTS HORS P2A

| | PLEIN TARIF | B. CAF à 3.01 € | B. CAF à 4.39 € | B. CAF à 5.50 € |
|-------------------------|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Journée sans repas | 11.00 | 7.99 | 6.61 | 5.50 |
| Demi-journée sans repas | 6.50 | 5.00 | 4.30 | 3.75 |

2.3 Analyse de l'activité au centre

Les parents **inscrivent** à la journée en optimisant le mode de garde alternatif (Grands parents, semaine de congés décalée mère/père.), certainement pour des raisons financières.



Partie 3 - Globale à la DSP

Les indicateurs de qualité du service

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

3.1 Mode de pilotage de la délégation

Fonctionnement du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est une instance de concertation avec l'agglomération, un représentant de l'Etablissement Régional Léo Lagrange Méditerranée et le coordinateur des structures du territoire qui permet de suivre et d'évaluer le cahier des charges de la globalité de la DSP. Il permet de prendre en note l'évolution des besoins des ACM, mais encore de valider des décisions.

Composition

Il est composé d'élus, des différents responsables de services, de représentants de l'Etablissement Régional Léo Lagrange, du responsable des ACM PAA.

3.2 Qualification du délégataire

Agréments nationaux

Léo Lagrange Méditerranée, de par son affiliation à la Fédération Léo Lagrange, bénéficie des agréments et habilitations nationaux délivrés à cette dernière :

- 30 juillet 1951 Agrément Jeunesse et Sports
- 8 janvier 1958 Reconnaissance d'utilité publique
- 14 avril 1969 Agrément tourisme Changement de n° agrément le 16/11/1998 – N° AG 093.98.0002
- 10 février 1978 Agrément environnement
- 1^{er} octobre 1981 Habilitation générale pour la formation des cadres de Centres de Vacances et de Loisirs (Bafa/ Bafd) n°2015
- Janvier 1982 Agrément Consommation
- 19 avril 1982 Agrément Omnisports n°75 S 258
- 23 février 1983 Habilitation relative aux mises à disposition de membres du personnel de l'Education Nationale (instruction 82-218 du 19 mai 1982)
- 1^{er} mars 1994 Déclaration Organisme de Formation
- 9 octobre 1997 Renouvellement agrément Education Nationale
- 2 septembre 2004 Agrément « Jeunesse Éducation Populaire »
- 17 décembre 2004 Agrément « Sport » de l'association Union nationale sportive Léo Lagrange
- 1^{er} janvier 2012 Habilitation « BAFA / BAFD »
- 28 janvier 2012 Agrément « Consommation »
- 3 avril 2013 Agrément « Association éducative complémentaire de l'enseignement public »

- 17 juillet 2013 Agrément « Engagement de service civique »
- 4 octobre 2013 Agrément « Entreprise solidaire »
- 28 janvier 2014 Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours

Agréments A.L.S.H.

Chaque Accueil de Loisirs sans Hébergement, pour fonctionner, doit avoir obtenu un numéro d'agrément d'ouverture, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ces agréments sont valables pour l'année civile et sont renouvelés tacitement d'année en année.

Agréments C.A.F.

L'agrément de centre social est attribué par les Caisses d'Allocations Familiales, sur production d'un projet social. La durée de l'agrément est en fonction de la qualité et de la faisabilité du projet.

Léo Lagrange Méditerranée gère aujourd'hui 8 centres sociaux.

Labellisation : ANCV / Label Envie d'Agir

Participation à des réseaux professionnels

- Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative (FSPVA)
- Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)
- CFA Futurosud
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)
- Groupement Régional d'Information de Femmes (GRAIF)
- Conseil Economique et Social PACA (CES PACA)

Au niveau local :

- Jury Bafa Ddcsp
- Membre des experts/tuteur des formations professionnelles de l'animation BEPJEPS/BAPAAT
- Membre Jeunesse en plein air (JPA)
- Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative (FSPVA)

3.3 Qualification des personnels

De manière générale, l'ensemble du personnel est qualifié pour occuper les fonctions au sein de l'ACM, en application de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur. Pour autant, dans un souci de développement permanent des compétences de nos équipes, Léo Lagrange Méditerranée propose à ces salariés des formations d'adaptation à l'emploi.

Malgré une année particulière, quelques formations ont eu lieu :

Deux personnes formées à Excel confirmé et trois personnes formées au projet Sco'lère.

Page 66 sur 76

3.4 Outils de mesure de la satisfaction des usagers

Dans l'ensemble un très bon retour des parents sur les points étudiés. Il y a toujours des petites choses à réguler et à améliorer, nous y faisons attention.

Nous mettons très régulièrement (période de vacances) en place des questionnaires de satisfaction.

| | 1 | 2 | 3 | 4 | x |
|---|---|---|---|---|---|
| Communication | | | | | |
| Les informations sur l'organisation interne de l'accueil de loisirs | | | | | |
| L'information sur les différentes modalités de prise en charge de votre enfant | | | | | |
| L'information sur les plannings d'activités | | | | | |
| L'information sur les séjours proposés | | | | | |
| Les inscriptions | | | | | |
| La constitution du dossier d'inscription | | | | | |
| La procédure de réservation | | | | | |
| Les permanences pour les inscriptions (horaires, lieux, fréquence,...) | | | | | |
| Le mode d'inscription (<i>à la journée</i>) | | | | | |
| Horaires et accueil | | | | | |
| L'adaptation des horaires d'accueil à vos besoins ? | | | | | |
| La disponibilité de l'équipe d'animation matin et soir lors de vos échanges sur les besoins de l'enfant et le déroulement de la journée | | | | | |
| Plus généralement, l'accueil par l'ensemble de l'équipe sur la journée | | | | | |
| Repas, alimentation, santé | | | | | |
| Les menus du midi (variés, équilibrés, suffisant...) | | | | | |
| Les goûters | | | | | |
| La prise en compte de(s) régime(s) alimentaire(s) de votre enfant | | | | | |
| La prise en compte de vos recommandations (<i>santé,...</i>) | | | | | |
| Locaux | | | | | |
| L'adaptation des locaux pour les besoins des enfants | | | | | |
| Lieu d'Accueil par tranche d'âge | | | | | |
| L'aménagement des espaces (espace de jeux, lecture, accueil etc...) | | | | | |
| L'entretien et l'hygiène dans les locaux | | | | | |
| Activités et animations | | | | | |
| La qualité et la variété des sorties proposées | | | | | |
| La qualité des intervenants | | | | | |
| La qualité des animations proposées par l'équipe | | | | | |
| La satisfaction de votre enfant | | | | | |
| La qualité des séjours proposés (pour ceux qui y ont participé) | | | | | |



Partie 4 - Globale à la DSP

Les comptes de la délégation

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

4.1 Le compte rendu financier

Voir annexe jointe compte de résultat 2022.

4.2 Présentation du compte rendu financier

Le compte rendu financier est présenté conformément au plan comptable général des associations.

4.3 Méthodes et éléments de calcul

Les comptes sont présentés conformément au plan comptable général des associations (système normalisé de base)

L'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le paragraphe « charges réparties »

4.4 Eléments du compte de résultat

4.4.1 Produits

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

La participation des usagers des services
La participation financière du délégant prévue au contrat
Eventuellement (Détail et origine des subventions)

4.4.2 Charges

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- ✓ Les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes)
- ✓ Des charges calculées affectées au contrat (charges calculées)
- ✓ La quote-part, imputable au contrat, des charges communes de l'établissement régional (charges réparties)

4.4.2.1 Les charges directes

Comprennent :

Les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site (achats, services externes, charges de personnel, taxes, ...)

4.4.2.2 Les charges calculées

Il s'agit :

Des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements)

4.4.2.3 Les charges réparties

Des charges sont réparties sur le site en gestion déléguée qui correspondent aux coûts :

- Des fonctions mutualisées (relations sociales, ressources humaines, administration du personnel)
- Des fonctions d'encadrement, administratives et financières
- Des fonctions d'encadrement de l'Animation et du Développement
- Des fonctions d'encadrement de l'Administration générale de l'établissement régional

Méthode retenue de 8,5 à 12 % du total des charges.

4.5 Autres informations (éléments du bilan ayant une incidence sur la délégation)

4.5.1 Actif immobilisé

Variation du patrimoine immobilier

Frais d'établissement

Durées d'amortissement

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie Mode Durée

Logiciels Exceptionnel 3 à 7,5 ans

Constructions Linéaire 20 ans

Agencements Linéaire 5 à 7,5 ans

Installations générales, aménagement divers Linéaire 3 à 10 ans

Matériel de transport Dégressif 3 à 10 ans

Matériel bureau, informatique Linéaire ou dégressif 2 à 10 ans

Mobilier Linéaire ou dégressif 3 à 10 ans

Emb récup et autres immob. Corp. Dégressif 3 ans

Immobilisations financières

4.5.2 Actif circulant

Nature du stock

Non significatif

Créances (tableau des créances et Provisions sur créances)

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable

| | |
|---|--------------------|
| Créances usagers et comptes rattachés | 1 248 930 € |
| Divers | 2 663 767 € |
| Disponibilités | 1 482 631 € |
| Charges constatées d'avance | 20 671 € |
| Avances et acomptes versés sur commande | € |
| Total | 5 436 000 € |

4.5.3 Capitaux propres

Subventions investissement : origine, reprise

Les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer.

4.5.4 Provisions

Provisions pour risques : 91 600 €

Provisions pour départs en retraite de Léo Lagrange Méditerranée au 31/12/22 : 501 286 €

4.5.5 Dettes

Dettes fournisseurs : 876 005 €

Provision pour C.P. (base) de Léo Lagrange Méditerranée au 31/12/22 :

| Provision CP brut | Provision CP charges | Provision CP chargées |
|-------------------|----------------------|-----------------------|
| 457 104 € | 164 969 € | 622 073 € |

4.5.6 Autres engagements hors bilan

Accords sociaux
Crédit-bail
Locations
Sous-traitance
Personnel (L122-12)



Partie 5 – Globale à la DSP

Documents annexes

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com



5.1 Financier

Compte de résultats global 2022
Tableau d'amortissement des immobilisations

| PAA | | | | | |
|-------------------------|---|-------------------|-----------|--|-------------------|
| Compte de résultat 2022 | | | | | |
| Compte n° | Compte de charges | Montant | Compte n° | Compte de produits | Montant |
| 60 | Achats | 11 905,94 | 70623 | Prestation de service reçue de la Caf | 18 861,52 |
| 61 | Services extérieurs | 62 992,64 | 70624 | Fonds d'accompagnement Caf | |
| 62 | Autres services extérieurs | 25 348,27 | 70625 | Aide spécifique | |
| 63A | Impôts et taxes liés aux frais de personnel | 8 715,35 | 70642 | Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS | 55 237,57 |
| 63B | Autres impôts et taxes | | 708 | Produits des activités annexes | |
| 64 | Frais de personnel | 138 260,72 | 741 | Subventions et prestations de service versées par l'Etat | |
| | | | 744 | Subventions et prestations de service communales | |
| | | | 7452 | Subvention exploitation Caf | 494,00 |
| | | | 746 | Subventions et prestations de services des EPCI (intercommunalité) | 137 466,07 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 768,45 | 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 66 | Charges financières | | 76 | Produits financiers | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 535,66 | 77 | Produits exceptionnels | |
| 68 | Dotations aux amortissements, Dépréciations et Provisions | | 78 | Reprise sur amortissement, Dépréciations et des Provisions | 1 008,69 |
| 69 | Impôts sur les bénéfices | | 79 | Transfert de charges | 4 450,52 |
| | TOTAL | 248 527,02 | | TOTAL | 217 518,37 |
| 86 | Contributions volontaires | | 87 | Contrepartie des contributions volontaires | |
| | TOTAL GENERAL | 248 527,02 | | TOTAL GENERAL | 217 518,37 |
| | EXCEDENT | - | | DEFICIT | 31 008,65 |

Tableau d'amortissement des immobilisations

Provence Alpes Agglomération



| Société | Site | Détention | TAG | Compte | PCG | Bien | Désignation | Désignation 2 | Valeur brute | Mode | Durée | Date achat | Date mise en sen | Date sortie | Site analytique | Categorie | Activité | Val bilan réévalu | Valeur résiduelle | Dotation exe rdice | Cumul amort exe | Valeur nette | Date fin exercice | | |
|---------|-------|--------------|-----|--------|-----|------------------------|--------------------|---------------|--------------|------|-------|------------|------------------|-------------|-----------------|-----------|----------|-------------------|-------------------|--------------------|-----------------|--------------|-------------------|------------|--|
| LPA | LPANF | En propriété | | 205000 | | LPANF0117FAS0C AIGA | NOE | | 1574,32 | LP | 5 | 02/01/2017 | 02/01/2017 | // | 04PAA | SA | | 1574,32 | 0 | 0,88 | 1573,44 | 0 | 31/12/2022 | | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 205000 | | LPANF0217FAS0C AIGA | NOE | | 1206 | LP | 5 | 22/02/2017 | 22/02/2017 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 34,36 | 1171,64 | 0 | 31/12/2022 | | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 205000 | | LPANF0716FAS0C AIGA | NOE EN ASPAWA | | 2808 | LP | 5 | 29/07/2016 | 29/07/2016 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 2808 | 0 | 31/12/2022 | | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 205000 | | LPANF1116FAS0C AIGA | NOE EN ASPAWA | | 180 | LP | 5 | 18/11/2016 | 18/11/2016 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 0 | 180 | 0 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 205000 | | LPANF1116FAS0C AIGA | NOE EN ASPAWA | | 300 | LP | 5 | 18/11/2016 | 18/11/2016 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 0 | 300 | 0 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 205000 | | LPANF1116FAS0C AIGA | NOE EN ASPAWA | | 936 | LP | 5 | 18/11/2016 | 18/11/2016 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 0 | 936 | 0 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 218100 | | LPANF0917FAS0C SODIDEM | LAVE LINGE | | 1299 | LP | 5 | 26/09/2017 | 26/09/2017 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 190,76 | 1108,24 | 0 | 31/12/2022 | | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 218350 | | LPANF0117FAS0C KALYST | MAT INFORMATI | | 786 | LP | 4 | 24/01/2017 | 24/01/2017 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 0 | 786 | 0 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 218350 | | LPANF0118FAS0C KALYST | LATTITUDE CCL | | 816 | LP | 3 | 15/01/2018 | 15/01/2018 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 0 | 816 | 0 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 218350 | | LPANF0215FAS0C PC | KALYST | | 726 | LP | 3 | 09/02/2015 | 09/02/2015 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 0 | 726 | 0 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 218350 | | LPANF0415FAS0C DELL | LATITUDE 3 KALLYST | | 690 | LP | 3 | 09/04/2015 | 09/04/2015 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 0 | 0 | 690 | 0 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 218350 | | LPANF0720FAS0C BSM | PC PORT AIGLIN | | 739,9 | LP | 4 | 30/07/2020 | 30/07/2020 | // | 04PAA | AL | AP2E00 | 739,9 | 0 | 0 | 184,98 | 263,32 | 291,6 | 31/12/2022 | |
| LPA | LPANF | En propriété | | 218350 | | LPANF1119FAS0C KALYST | NOTEBOOK 15.6FHD | | 882 | LP | 3 | 18/11/2019 | 18/11/2019 | // | 04PAA | SA | | 0 | 0 | 258,59 | 623,41 | 0 | 31/12/2022 | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 12943,22 | | | 12943,22 | 669,57 | 11982,05 | 291,6 | |



Léo Lagrange Méditerranée

67, La Canebière 13001 Marseille

Tél : 04.91.14.22.33

directiongenerale@leolagrange.org



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com